

Agriculteurs et écologistes s'unissent contre l'agrainage

© 27/03/2009 |  Leslie Gadal •  TERRE-NET MÉDIA

La Ligue Roc, association écologiste présidée par le scientifique Hubert Reeves, s'allie avec l'association d'agriculteurs, Les Robins des Champs, pour lutter contre l'agrainage. Les deux associations mettent à ce titre une pétition aujourd'hui en ligne.

Face au problème de la surpopulation de sangliers dans la Meuse, l'association Robin de Champs, liée à la Ligue Roc, a préparé une pétition demandant la suppression de l'agrainage* des sangliers.

La pétition peut être signée en ligne ou téléchargée sur le [site de la Ligue Roc](#) en cliquant [ICI](#).

L'association d'agriculteurs du département avait en effet, demandé, fin 2008, au préfet de la Meuse, de prendre des mesures de restriction, face à la prolifération des sangliers. « *Nous avons demandé de supprimer les consignes de tirs, d'instaurer un contrôle des corps et d'arrêter l'agrainage* » explique Etienne Maillard, un des membres fondateurs de l'association, Les Robins de Champs et agriculteur céréalier.

Ayant eu vent de cette action, la Ligue Roc, présidée par Hubert Reeves, a ainsi contacté ces agriculteurs, souhaitant développer un partenariat. Elle est en effet partenaire du Grenelle de l'environnement sur l'aspect de la biodiversité. Au-delà des idées reçues, les associations environnementales sont favorables à la diminution des populations de sangliers, nuisibles pour l'environnement et la biodiversité.



*Nourris en forêt,
les sangliers n'ont plus qu'à se multiplier?
(© Etienne Maillard)*

Besoin d'éclaircir le sujet ?

Decouvrez les détails de l'histoire dans nos articles :

[Les agriculteurs dénoncent des indemnités insuffisantes](#), en cliquant [ICI](#)

[Les chasseurs responsables ?](#), en cliquant [ICI](#)

Retrouvez également [le blog de l'association Les Robins des Champs](#), accessible en cliquant [ICI](#)

* L'agrainage est une pratique consistant à répandre en forêts des grains destinés à apporter un complément alimentaire au grand gibier. Malgré la réglementation, cette pratique est accusée d'être responsable de la prolifération d'espèces comme le sanglier, en apportant un confort alimentaire au gibier.